

Fiche synthétique du règlement de la consultation

UCANSS

Pouvoir adjudicateur

6 rue Elsa Triolet

93100 MONTREUIL

MARCHE PUBLIC DE TIC (*Technologie de l'Information et de la Communication*)

Système d'Acquisition Dynamique (SAD)

UCANSS_26SAD03



Fourniture de matériels informatiques bureautiques auprès des organismes de Sécurité sociale ainsi que les accessoires et prestations associées

Aucune offre n'est requise à ce stade de la procédure, seules les candidatures sont examinées afin d'intégrer la / les catégories du Système d'Acquisition Dynamique.

Durée de validité du SAD : 8 ans ferme

14 septembre 2034 à 12h00

L'UCANSS ne peut examiner aucun dossier de candidature déposé **moins de 10 jours ouvrables avant la date de fin de validité du SAD** (cf. Article R. 2162-45 du Code de la commande publique).

Date Limite de Réception des Candidatures (DLRC) avant le lancement du premier marché spécifique

Le 4 septembre 2026 à 12h00

Questions relatives à la consultation (concernant le lancement du premier marché spécifique)

Au plus tard 8 jours calendaires avant la Date Limite de Remise des premières candidatures (DLRC) -> soit le 28 août 2026 à 12h00

Modification de détail des Documents de la Consultation :

Au plus tard 6 jours calendaires avant la Date Limite de Remise des premières Candidatures (DLRC) -> soit le 31 août 2026

Pour chaque marché spécifique lancé, les opérateurs économiques pourront solliciter des renseignements complémentaires. Ces demandes devront être formulées au plus tard (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres du marché concerné.



La consultation



Profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3028659&orgAcronyme=s7h>

Référence de la consultation : UCANSS_26SAD03

Signature électronique : obligatoire pour l'attributaire (conforme au format PAdES ou XAdES, CAdES)

Considérations sociales : Non

Considérations environnementales : Non requises au stade du SAD, mais requises lors de la passation des marchés spécifiques

Le projet

Description du besoin

Quel est l'objet du système d'acquisition dynamique (SAD) et des marchés spécifiques ?

Le présent Système d'Acquisition dynamique (SAD) a pour objet la fourniture de matériels informatiques bureautiques auprès des organismes de la Sécurité sociale ainsi que les accessoires et prestations associés.

Le présent SAD fait l'objet d'une subdivision en 4 catégories :

- Catégorie n°1 : PC Fixes et accessoires associés
- Catégorie n°2 : PC portables et accessoires associés
- Catégorie n°3 : Écrans et accessoires associés
- Catégorie n°4 : Matériels reconditionnés et accessoires associés

Quantités estimatives (à titre indicatif et non contractuel)

Les volumes prévisionnels annuels sont estimés à :

- 20 000 PC portables ;
- 5 000 écrans ;
- 1 400 PC fixes.

Ces volumes sont fournis à titre de simple estimation et ne sauraient constituer un engagement de commande de la part du pouvoir adjudicateur.

Qui lance la consultation ?

L'UCANSS est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public.

En application de l'article L. 124-4 du Code de la Sécurité sociale, ainsi que de l'arrêté du 19 juillet 2018 relatif à la réglementation applicable aux marchés publics des organismes de Sécurité sociale, l'UCANSS est soumise, pour l'ensemble de ses achats, aux dispositions du Code de la commande publique issu :

- de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique ;
- du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du même code.

Ces textes constituent le fondement juridique applicable au présent Système d'Acquisition Dynamique.

Pour qui est passée la consultation ?

Il s'agit d'un SAD mutualisé. En effet, le présent Système d'Acquisition Dynamique s'inscrit, tout à la fois, dans un cadre inter-branche et inter-régime.

Il a vocation à répondre aux besoins de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L. 224-5 du Code de la Sécurité sociale, qui fixe le périmètre de la centrale d'achat de l'UCANSS.

Les marchés spécifiques fondés sur le présent SAD sont passés par l'UCANSS, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur, pour répondre à ses besoins propres, ainsi qu'à ceux des organismes bénéficiaires du dispositif.

Quelle est la durée du Système d'Acquisition Dynamique ?

La durée de validité du SAD court à compter de la date de sa notification, entendue comme la date à laquelle le premier opérateur économique est admis dans le SAD quelle que soit la catégorie.

La durée de validité du SAD s'entend de la période durant laquelle l'UCANSS peut passer et conclure des marchés spécifiques. Le SAD est conclu pour une durée de huit **(8) ans ferme**.

La consultation

Technique d'achat

La technique d'achat choisie est le Système d'Acquisition Dynamique en vertu de l'article L. 2125-1-4° du Code de la commande publique.

Procédure

Les marchés spécifiques fondés sur le présent Système d'Acquisition Dynamique sont attribués après remise en concurrence des seuls opérateurs économiques admis à intégrer le SAD dans la ou les catégories concernées.

La procédure de consultation utilisée pour les marchés spécifiques, qui pourront être émis au fur et à mesure de l'apparition des besoins des organismes bénéficiaires, sera décidée au lancement de chaque marché spécifique.

Les marchés spécifiques pourront être mono-attributaires ou multi-attributaires, allotis ou non allotis. Ils pourront être conclus à prix forfaitaires et/ou à prix unitaires.

Les marchés spécifiques seront exécutés au moyen de bons de commande, sans montant minimum, mais avec un montant maximum, en quantité ou en valeur.

Capacités minimums exigées pour intégrer le SAD

- Chiffre d'affaires annuel global HT moyen durant les trois derniers exercices du candidat :

Catégories	CA annuel global minimum en euros HT
1- PC fixes et accessoires associés	2 000 000 € HT
2 - PC portables et accessoires associés	8 000 000 € HT
3- Écrans et accessoires associés	1 500 000 € HT
4- Matériels reconditionnés et accessoires associés	1 000 000 € HT

- Volume annuel total moyen de fabrication et/ou de livraison des matériels de la catégorie durant les trois derniers exercices.

Catégories	Volume annuel minimum
1- PC fixes et accessoires	2 000 PC fixes
2 - PC portables et accessoires	8 130 PC portables
3- Écrans et accessoires	5 600 Écrans
4- Matériels reconditionnés et accessoires	3 140 pièces hors accessoires

Compléments

Les variantes pourront être autorisées au lancement des marchés spécifiques.

Nomenclature (Code CPV)

30200000-1	Matériel et fourniture informatique
------------	-------------------------------------



Préparer sa réponse

Vérifier le contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)



- Le règlement de Consultation (RC)
- Le document « CCME » (Caractéristiques et modalités d'exécution du système d'acquisition dynamique)
- Le Cadre de Réponse de Candidature (CRC) à compléter

Poser des questions



- A l'acheteur, via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- **Au moins 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres du marché spécifique concerné**

Surveiller les compléments d'informations



- Sur le profil acheteur, dans le fichier *Questions / Réponses*
- Vérifier les mises à jour du DCE

NOTA BENE

L'opérateur économique souhaitant participer aux mises en concurrence des marchés spécifiques d'autres catégories que celles pour laquelle ou lesquelles il a été d'ores et déjà admis, doit au préalable déposer un nouveau dossier de candidature comprenant notamment Cadre de Réponse de Candidature (CRC) précisant la ou les catégories complémentaires auxquelles il souhaite être admis.



Comprendre les règles du jeu

Respecter les conditions de participation

Pour candidater, vous devez :



Ne pas être exclu de la commande publique

Vous ne devez pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner.



Avoir les capacités requises par l'acheteur

Vous devez disposer de capacités financières, techniques et professionnelles.



Disposer des qualifications suivantes (ou équivalentes) :

Sans objet



Retrouvez les Informations sur les conditions de participation dans le code de la commande publique, articles R2142-1 à R2142-27.

Comment les offres sont-elles notées ?

Les critères de jugement des offres

Au regard des besoins exprimés par l'UCANSS, les critères d'attribution des marchés spécifiques lancés par l'UCANSS sont fixés dans l'invitation à soumissionner, transmise via le profil acheteur aux opérateurs admis dans le SAD, en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- **Financier** : de 50 % à 85 %
- **Technique** : de 5 % à 40 %
- **RSE** : de 5 % à 40 %

Conformément à l'article R. 2162-51 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de préciser tout ou partie des critères financiers, techniques et RSE dans le dossier de consultation de chaque marché spécifique, le cas échéant.

Les notes tiennent compte de :



- La précision et concrétude de la réponse
- La pertinence opérationnelle de la proposition
- La cohérence de la proposition avec les besoins de l'acheteur précisés dans les autres pièces du DCE



Répondre au Système d'Acquisition Dynamique (SAD)

Candidater individuellement ou à plusieurs

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques.

En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) ou avec de la sous-traitance.

- Qu'il s'agisse d'un groupement conjoint ou solidaire, les candidatures sont présentées par un mandataire au nom de l'ensemble des membres du groupement, qui a pour mission de représenter l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et de coordonner la bonne exécution des prestations.
- Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.
- Les candidats au SAD peuvent se présenter sous forme de groupement solidaire ou conjoint.
- Au stade de l'attribution : en cas de candidature dans le cadre d'un groupement conjoint, il est demandé que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire.



Pour plus d'informations

Vous pouvez consulter la fiche pratique relative à la [co-traitance et la sous-traitance](#) publiée par l'Etat.

Constituer mon dossier de réponse

Le dossier de réponse du candidat doit être rédigé en français (ou accompagné d'une traduction) et libellé en euros.

Le délai de validité des offres sera fixé pour chaque marché spécifique publié dans le cadre du présent SAD. Ce délai pourra varier selon la typologie du besoin.

Le candidat doit fournir les documents suivants :

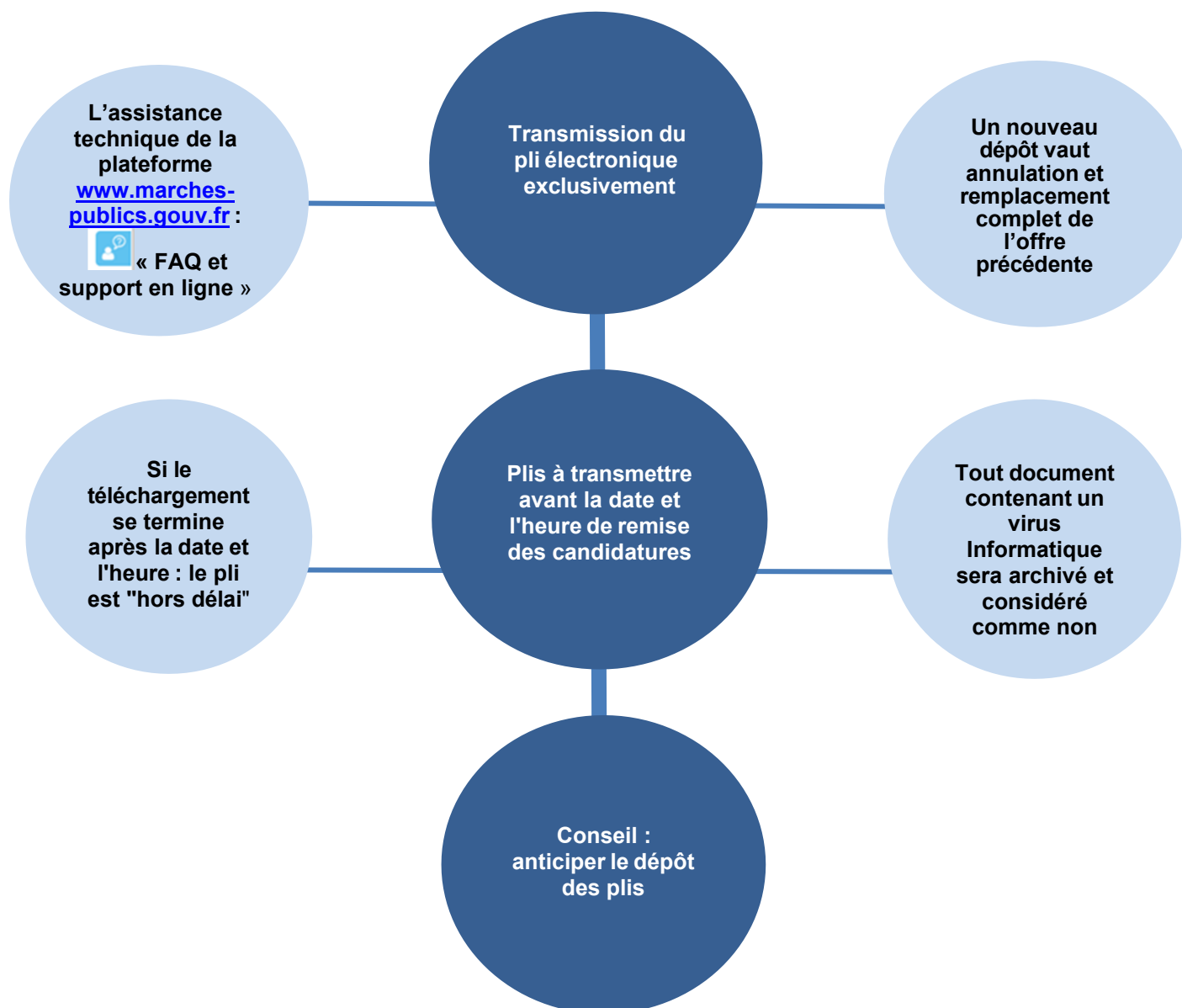
Candidature

- DC1, DC2 ou DUME
- Le Cadre de Réponse de Candidature (CRC) dûment complété au sein duquel le candidat précise le ou les catégories du SAD où il souhaite se positionner ;
- Chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant la ou les catégories du SAD où l'opérateur candidate sur les 3 derniers exercices (*cf. exigences minimums capacité*), sauf si cela figure dans le DC2;

- Assurance risques professionnels ;
- Effectifs sur les trois dernières années (sauf si cela figure dans le formulaire DC2) ;
- Volume de fabrication ou de livraison effectué pour la ou les catégories répondues sur les trois dernières années (*cf. exigences minimums capacité*)
- Certificat ISO 9001 ou équivalent
- BEGES si obligatoire (art. L. 229-25 Code de l'environnement)

Nota bene : les entreprises de création récente peuvent ne pas disposer de certaines pièces dont aurait besoin l'UCANSS pour se prononcer sur la satisfaction des conditions de participation des candidats au SAD et à ses différentes catégories. Il est à noter que cela ne constitue pas un motif permettant de rejeter la candidature d'une société. Le candidat doit néanmoins apporter au pouvoir adjudicateur tous les éléments dont il dispose de manière à justifier sa capacité à exécuter les prestations objet du SAD.

Déposer mon dossier de réponse



Régularisation des offres

L'acheteur pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.



Connaître les résultats

Connaître les résultats de sa candidature

L'UCANSS ouvre le pli et vérifie la recevabilité du candidat au regard des pièces administratives et de ses capacités à répondre aux besoins exprimés, et listées à l'article 6.3 du présent règlement de la consultation.

Pour le premier marché spécifique : l'UCANSS se prononce sur l'admission d'une candidature dans un **délai de dix jours ouvrables maximum à compter de la date limite de réception des candidatures indiquée en page de garde du présent document**.

Ce délai de dix jours peut être porté à quinze jours ouvrables dans les conditions fixées à l'article R. 2162-45 du Code de la commande publique.

Seuls les candidats admis avant la date estimative du premier marché spécifique seront invités à ce marché spécifique.

Pour les marchés spécifiques suivants : l'acheteur procède à l'évaluation des candidatures dans un délai de **10 jours ouvrables** après leur réception (article R. 2162-45 du Code de la commande publique).

Si l'UCANSS constate que des pièces relatives à la candidature, dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le candidat pourra être amené à compléter son dossier sur demande de l'UCANSS, dans un délai maximum de **cinq jours ouvrables** à compter de l'envoi de cette demande, via la plateforme PLACE (cf. **R2162-47 du Code de la commande publique**).

Si passé ce délai, le dossier n'est toujours pas complet, l'UCANSS éliminera le candidat.

Cette possibilité de régularisation est une faculté offerte à l'UCANSS qui peut choisir de ne pas en faire usage.

Seront ainsi éliminés :

- Les candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché en application des dispositions du Code de la commande publique ;
- Les candidats dont les dossiers sont incomplets ou qui n'ont pas fourni les renseignements exigés et ce, après une éventuelle mise en œuvre des dispositions du Code de la commande publique ;
- Les candidats ne respectant pas les niveaux minimum requis par catégorie et ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter un marché spécifique, c'est-à-dire ceux dont les capacités financières ou techniques sont, à l'évidence, sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi du dossier de candidature, insuffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du SAD ;

Il sera possible pour tout candidat de recandidater après son rejet sur une ou plusieurs catégories.

Recours

Les recours pouvant être exercés sont les référés précontractuel et contractuel tels que prévus aux articles L. 551-1 et L. 551-13 du Code de justice administrative.

Tribunal Administratif de Montreuil
7 rue Catherine-Puig
93100 MONTREUIL
Tél : 01 49 20 20 00